

Image not found or type unknown



rupture de contrat conventionnelle

Par **peg**, le **28/11/2011** à **10:42**

bonjours j aimerais savoir combien mon employeur m indemniser pour une ancienneté de 11 ans et 9 mois je suis salarier a la poste je serais accompagner par un membres des syndicats de la poste il me dit que je peu négocié avec eu en sachant que mes employeurs son daccord pour ma rupture conventionnelle car j ai d autres ambition professionnelle des bon etat de service

Par **P.M.**, le **28/11/2011** à **12:00**

Bonjour,

L'indemnité légale minimale est de 1/5° de mois de salaire par année de présence + 2/15° à partir de la 10° année ou celle prévue à la Convention Collective applicable en cas de licenciement, si plus favorable...